

Commission des Sports, de la Fonction publique et de
la Simplification administrative, des Médias et de la
tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024-2025

8 AVRIL 2025

SEANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025 (MATIN)

1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Transparence concernant la reconnaissance du padel»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, lors de la non-reconnaissance de l'Association francophone de padel (AFPadel), des erreurs matérielles manifestes ont entaché l'analyse du dossier par votre administration. Le rapport de l'administration mentionne l'absence d'informations sur 2023 et 2024 dans le rapport d'activités, alors que ces éléments y figurent bien. Cette omission, lourde de conséquences, a conduit à une évaluation incomplète et biaisée. Cette erreur a été signalée en urgence à votre cabinet le 10 mars dernier. Pire encore, cet oubli ne semble pas isolé, mais s'inscrit dans un schéma récurrent depuis 2021, déjà dénoncé en 2023. Dans un dossier à la fois sensible et judiciairisé, ceci soulève de sérieuses interrogations sur la rigueur et l'impartialité du traitement réservé à cette demande.

Je me vois contraint de revenir sur la réunion de notre commission du 4 février dernier, car vos déclarations ne sont pas correctes. En effet, contrairement à ce que vous y avez affirmé, il apparaît que l'employé démissionnaire de l'Association francophone de tennis (AFT) ayant rejoint l'AFPadel, pour des raisons de divergence philosophique sur la gestion du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles, officiait bien comme coordinateur sportif pour la gestion exclusive du padel.

Comment expliquez-vous la répétition de ces erreurs dans l'évaluation du dossier de l'AFPadel, malgré les alertes émises dès 2023? Ces erreurs sont-elles confirmées par votre administration et/ou votre cabinet? Quelles garanties pouvez-vous apporter pour assurer une analyse rigoureuse et impartiale des demandes de reconnaissance, notamment lorsqu'elles font l'objet d'une procédure judiciaire?

Ne pensez-vous pas que ces irrégularités nuisent à la crédibilité de votre administration ainsi que de votre cabinet et suggèrent une volonté d'orienter les conclusions dans un sens prédéfini? Confirmez-vous vos propos tenus en commission du 4 février sur le rôle de l'ex-employé de l'AFT? Pourquoi, depuis juillet 2024, ni vous ni l'ADEPS n'avez-vous jugé utile de rencontrer l'AFPadel, pourtant acteur majeur du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles

en termes de nombre de joueurs affiliés? Votre cabinet a indiqué vouloir respecter la procédure par un recours administratif, ce qui semble sous-entendre que l'erreur dénoncée n'est pas reconnue. Si l'erreur est avérée et reconnue par l'ADEPS, n'a-t-elle pas le devoir, en vertu de la bonne gestion administrative et de la transparence, de la rectifier immédiatement, sans attendre l'introduction d'un recours?

Ne pensez-vous pas qu'il est désormais essentiel qu'un examen parlementaire soit mené pour garantir la transparence et la bonne gouvernance dans ce dossier? Cette question, je me permets de la soumettre également à mes collègues députés. Un dossier d'une telle importance exige rigueur, impartialité et transparence. J'attends de votre part une réponse claire et circonstanciée afin de lever toute ambiguïté concernant la gestion de cette affaire.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, après vérification, l'ADEPS m'a confirmé qu'une erreur matérielle de l'administration a eu lieu lors de la transmission d'une partie du dossier au Conseil supérieur des sports (CSS). Cette partie concernait le rapport d'activités 2023 et les projections 2024.

J'ai immédiatement demandé, lors de la transmission du recours de l'AFPadel à l'administration, d'être extrêmement méticuleux sur le respect des procédures et de fournir au CSS l'entièreté du dossier afin qu'une analyse complète puisse avoir lieu. À ce jour, aucune autre procédure, sur le plan légal, que celle du recours ne peut permettre une nouvelle analyse du dossier puisque, outre la non-reconnaissance de l'AFPadel, cette activité sportive a été officiellement intégrée au Tennis Padel Wallonie-Bruxelles (TPWB).

Je déposerai au gouvernement un dossier complet, en respectant l'ensemble des dispositions légales et traité en toute équité pour que celui-ci puisse se prononcer en pleine connaissance de cause. Il est donc prématuré de vouloir agir en dehors de la procédure en cours. En revanche, je ne peux pas me prononcer sur les précédentes procédures entamées par l'AFPadel, car certaines sont toujours en cours ou ne relèvent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vu le dépôt des demandes de reconnaissance de l'AFPadel et de TPWB pour la même discipline, il était nécessaire de garder une impartialité jusqu'à la fin de la procédure. Je n'ai donc, jusqu'à maintenant, pas rencontré la direction de l'AFPadel ni celle de TPWB.

Par ailleurs, je vous rappelle mes propos tenus lors de la commission du 4 février dernier: « Selon les informations fournies par Tennis Padel Wallonie-Bruxelles, la personne ayant quitté TPWB pour l'Association Francophone de Padel est un jeune collaborateur, et non pas le coordinateur sportif du padel. ». Ces éléments ont été fournis directement par TPWB à l'ADEPS. Mon unique objectif est de permettre à cette discipline en plein essor de continuer à se déve-

lopper au seul bénéfice des pratiquants. En ce qui concerne les manquements de l'administration, vous comprenez peut-être désormais davantage la raison qui nous a poussés à demander un audit.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez parlé de respect dans ce dossier. J'entends qu'une analyse est prévue et que des erreurs ont été commises par votre administration, car de mauvais dossiers ont été transmis au CSS. Je rappelle que c'est préoccupant pour les pratiquants ainsi que pour les personnes qui dirigent l'AFPadel. Même si vous tentez de mutualiser un maximum au niveau du sport, vous comprendrez qu'un accord de mutualisation entre les deux fédérations ne sera pas aisé, pour ne pas dire impossible.

Rappelons que l'AFPadel est la fédération la plus importante en termes d'affiliés, car elle a 12 500 affiliés alors que la TPWB n'en a que 10 000. J'entends qu'une analyse complète va être programmée et que le dossier sera soumis au gouvernement. Je rappelle que vos maîtres-mots sont transparence, impartialité et équité. J'espère que dans ce dossier, ces trois maîtres-mots qui vous sont chers seront appliqués.